

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE**  
N°.....

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Service régissent la fourniture par INFINI 3D de maquette, prototype, modélisation 2d ou 3d ou autre produit personnalisés ou non.

Le fait de passer commande à INFINI 3D implique, d'une part, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et de Service et, d'autre part, la renonciation par le Client à toutes clauses contraires de ses documents juridiques et commerciaux. Toute novation aux présentes est subordonnée à l'accord exprès et par écrit de INFINI 3D.

En conséquence, les engagements réciproques des parties résultent uniquement des documents suivants et constituants chaque contrat de vente :

- les présentes Conditions Générales de Vente et de Service,
- la commande du Client acceptée par INFINI 3D.

Chaque contrat de vente prendra effet à compter de l'acceptation tacite ou expresse par INFINI 3D de la commande adressée par le Client.

**1 - DEFINITIONS :**

Pour la compréhension et l'interprétation des présentes, il est donné à chaque mot ci-après la définition suivante :

**Produits :** Objets proposés à la vente par INFINI 3D.

**Bon à tirer (BAT) :** Le bon à tirer est soit une reproduction papier ou numérique du Produit, soit un exemplaire du Produit lui-même. Le document de validation du BAT formalise l'accord du Client pour le lancement de la production correspondante au BAT.

**Créations :** Objets et/ou maquettes et/ou Modélisation 3D (sur support papier ou numérique) et/ou prototype en cire et ou résine, conçus par INFINI 3D, à partir ou non, des indications fournies par le Client.

**2 - COMMANDES :**

Les commandes devront être établies par écrit par retour d'email:

a) soit par courrier postal à l'adresse suivante :

INFINI 3D  
14, Avenue Villermont  
06000 Nice

**INFINI 3D**  
S.A.R.L au capital de 5.000 €  
R.C.S. Nice n° Siège social : 14 Avenue Villermont  
06000 NICE

Les commandes adressées par le Client ne lieront INFINI 3D qu'après avoir été acceptées tacitement ou expressément par ce dernier. Les bons de commande comportant notamment des délais de livraison ou des Produits non réalisables, des termes de règlement non acceptés par INFINI 3D ou encore des prix erronés pourront être refusés par INFINI 3D.

Le lancement de la production des Produits par INFINI 3D ne pourra être effectué par cette dernière qu'après acceptation écrite ou par email. Selon les cas, le Bon à tirer sera soit sur une reproduction papier ou numérique du Produit personnalisé, soit un exemplaire du Produit, appelé « Bon à Tirer sur Objet », lorsque celui-ci a été jugé nécessaire par les deux parties.

### **3 - DISPONIBILITE DES PRODUITS :**

Les produits seront disponible à la date convenue entre les parties.

### **4 - LIVRAISON :**

**4-1. Lieu de livraison :** Les livraisons seront effectuées à l'adresse indiquée par le client. A défaut de mention d'une adresse spécifique dans l'emplacement prévu à cet effet, l'adresse de livraison sera l'adresse de facturation du Client indiquée en haut à droite du bon de commande.

**4-2. Transport :** Les Produits étant vendus « départ usine » ou d'entrepôts, les frais et risques liés au transport seront à la charge exclusive du Client. Même en cas d'expédition des Produits franco de port, les risques liés au transport resteront à la charge exclusive du Client.

**4-3. Délais de livraison :** Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif en raison des aléas du transport. INFINI 3D s'engage à faire ses meilleurs efforts pour respecter les délais indiqués, sauf cause extérieure à sa volonté.

### **4-4. Réclamations :**

**4-4-1. Dommages dus au transport :** En cas de dommages dus au transport (vols de Produits, disparition ou destruction de Produits, Produits endommagés etc), la personne en charge de la réception des Produits chez le Client devra mentionner avec précision son nom en lettres capitales, ainsi que ses réserves sur le bon de livraison, réitérer celles-ci auprès du transporteur par lettre recommandée dans les trois (3) jours de la livraison (jours fériés non compris) conformément aux dispositions de l'article L.133-3 du Code de Commerce et en informer INFINI 3D par écrit dans les huit (8) jours suivant la livraison.

**4-4-2. Dispositions générales :** En cas de réclamations, celles-ci devront être portées à la connaissance d'INFINI 3D par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen équivalent. La réclamation devra être adressée à INFINI 3D dans les 48 heures suivant la date de livraison des Produits. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais.

**4-4-3. Dépassement des délais de livraison :** Les délais de livraison étant fournis à titre indicatif, même lorsqu'ils sont liés à un événement, séminaire, salon, manifestation, lancement de produit, etc., tout dépassement de ces délais ne peut donner lieu à une quelconque indemnité en faveur du Client, ni motiver un refus des Produits commandés ou une prorogation des délais de paiement. La résolution (annulation) de la vente ne pourra être demandée qu'en cas exceptionnel de dépassement excessif ou non-conforme aux usages de la profession. La résolution devra être demandée en justice conformément à l'article 1184 du code civil.

**4-4-6. Réserve de propriété :** Le transfert de propriété des Produits interviendra au jour du paiement complet de ceux-ci par le Client et après départ des entrepôts.

## 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT :

### **5-1. Respect des droits de propriété intellectuelle:**

**5-1-1. Eléments et produits fournis par le Client pour la création:** Aux fins de fabrication de Produits , le Client sera susceptible de fournir à INFINI 3D des éléments ou produits, qu'il aura lui-même créés en tout ou partie ou qui auront été réalisés par un tiers connu ou inconnu, lesquels pourront se matérialiser par une maquette, un dessin, une image, un logo, un support produit, une demande suffisamment détaillée et précise pour réaliser le Produit, un échantillon ou un modèle (ci-après désignés par les « Eléments fournis »), la présente liste n'étant pas exhaustive.

Le Client garantit que les Eléments fournis à INFINI 3D, quels qu'ils soient, ne contiennent aucune réminiscence, ressemblance ou contrefaçon pouvant porter atteinte aux droits d'un tiers (droits d'auteur, marque, brevet, dessin et modèle etc.) et il garantit INFINI 3D contre tout recours de ce fait. En conséquence, les dommages subis par un tiers du fait d'une atteinte à ses droits seront à la charge exclusive du Client.

**5-1-2. Créations d'INFINI 3D :** INFINI 3D, par l'effet des présentes, est expressément autorisée par le Client à créer des œuvres dérivées ou composites à partir des Eléments fournis par le Client. Il sera également susceptible de créer de toute pièce des éléments de personnalisation des Produits et/ou des modèles de Produits.

## 6 - INTEGRALITE – NON VALIDITE PARTIELLE - PREUVE :

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Service expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties et remplacent tous accords ou correspondances conclus ou échangés entre les parties préalablement à l'établissement des présentes Conditions Générales de Vente et de Service. Si l'une ou plusieurs stipulations des Conditions Générales de Vente et de Service sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'une disposition réglementaire ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En application de l'article 1316-1 du Code Civil, les fichiers, données, messages et registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de chaque Partie sont admis comme preuve des communications et conventions intervenues entre les Parties, dans la mesure où la partie dont ils émanent peut être identifiée et qu'ils sont établis et conservés dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité. La conservation sera présumée, sauf preuve contraire, avoir eu lieu dans des conditions raisonnables de sécurité si les fichiers, messages, données et documents sont enregistrés systématiquement sur un support durable et inaltérable.

## 7 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE :

**7-1.** Dans l'hypothèse où le Client serait de nationalité étrangère, il est convenu que les contrats de vente conclus entre ce dernier et INFINI 3D resteront soumis à la loi française.

**INFINI 3D**

S.A.R.L au capital de 5.000 €  
R.C.S. Nice n° Siège social : 14 Avenue Villermont  
06000 NICE

**7-2.** Dans l'hypothèse où le Client serait commerçant ou de nationalité étrangère, il est convenu que tous différends relatifs à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution et l'extinction des contrats de vente conclus entre les parties et qu'elles ne pourraient résoudre à l'amiable, seront soumis au **TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE**, auquel les parties attribuent compétence territoriale quel que soit le lieu d'exécution ou le domicile du défendeur. Cette clause par accord exprès des parties s'applique également en cas de procédure en référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.